

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 44 OCTIES

N° 421

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 421

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 44 OCTIES

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit au Sénat et qui porte sur un dispositif fiscal agricole présentant plusieurs difficultés et que notre Assemblée n'avait pas retenu en première lecture.

En tout état de cause, la concertation qui sera conduite l'année prochaine en vue d'une refonte ambitieuse de la fiscalité agricole paraît préférable à des aménagements ponctuels.